



Contestation facture

Par jpb06

bonjour,

j'ai refusé de payer une facture rectificative à GDF au motif que la somme réclamée n'était pas justifiée du point de vue quantité/consommation/ prix unitaire/prix total (relevé compteur avant/après)

donc..relance, puis sté de recouvrement plusieurs fois, puis huissier attaché à GDF en mode amiable (dpt 92 / moi 77), hors juridiction

j'ai répondu sur la communication des informations nécessaires (relation profane/ professionnel)à défaut de communication, je ne pourrais donner suite à la demande de paiement...

Après 2 mois, l'huissier est taisant et n'a pas apporté de réponse

Puis-je considérer que la réclamation est devenue caduque, sans suite

Merci